

Association
Kreyogene

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 13 août 2023

Dans le cadre de la création d'une association, une rencontre en assemblée générale constitutive s'est tenue en présence des membres et adhérents de l'association Kreyogene le 13 août 2023, chez le président (32 cité les gommiers 97270 Saint-Esprit.

Sont Présents :

- CLERIMA, Loïc.
- MELINARD, Anthony.

Début de la réunion à 15h.

L'assemblée générale désigne Anthony Mélinard en qualité de président de séance et Loïc Clérima en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association.

Ont été inscrits à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- 1 - présentation du projet de constitution de l'association ;
- 2 - présentation et détermination du projet de statuts ;
- 3 - désignation des premiers membres du conseil ;
- 4 - divers

1. Projet de constitution de l'association

Contenu : Le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Echange entre les membres et ajustement du projet.

Délibération : Par vote à main levée des personnes présentes, il a été décidé à l'unanimité de la création de l'association dite :

Association Kreyogene

avec siège au 32 Cité les gommiers 97270 Saint-Esprit

2. Projet de statuts

Contenu : Le président de séance donne lecture des statuts et le commente. Echange entre les membres et ajustement des statuts.

Délibération : Par vote à main levée des personnes présentes, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité

3. Désignation des premiers membres du conseil d'administration

Contenu : Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration est composé de 2 membres au minimum élus par l'assemblée générale. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres candidats.

Candidat à la présidence : Clérima Loïc

Candidat à la vice-présidente : Mélinard Anthony

Candidat à la trésorerie : Mélinard Anthony

Candidat au secrétariat : Clérima Loïc

Délibération : Par vote à main levée des personnes présentes, l'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité en qualité de premiers membres du conseil

NOM	PRENOM	NATIONALITE	FONCTION	ADRESSE
CLERIMA	Loïc	Française	Président	32 Cité les gommiers 97270 Saint-Esprit
MELINARD	Anthony	Française	Vice-président	77 rue de gisors 95300 Pontoise
MELINARD	Anthony	Française	Trésorier	77 rue de gisors 95300 Pontoise
CLERIMA	Loïc	Française	Secrétaire	32 Cité les gommiers 97270 Saint-Esprit

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos dans les délais prévus par l'article 1 des statuts.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

4. Divers

L'association ne dispose pas de règlement intérieur.

Un règlement intérieur sera rédigé ultérieurement par le conseil d'administration ou le bureau.

Les membres du conseil d'administration donnent pouvoir à CLERIMA Loïc en tant que président ou à MELINARD Anthony en tant que vice-président d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'association Kreyogene. MELINARD Anthony en tant que trésorier est habilité à gérer le compte bancaire créé.

Clôture de la séance à 18h.

Fait à Saint-Esprit, le 13/08/2023

Signature du président

Clérima Loïc



Signature du vice-président

Mélinard Anthony

